



## Convention Métallurgie Ingénieurs et cadres

-----  
Par Maxime007

Bonjour,

J'aimerais comprendre ma convention et notamment l'évolution de mon coefficient.

Après 5 ans d'études d'ingé j'ai fait un stage de 6 mois dans une entreprise puis ai été embauché en CDI en tant qu'ingénieur qualité. J'ai donc été embauché avec un contrat jour et un coeff de 80.

Mes questions sont les suivantes :

- Comment mon coefficient va évoluer ? J'ai vu qu'il devait apparemment évoluer tout les ans (80 / 84 / 86 / 92 / 100 ) jusqu'au coeff 100 puis tout les 3 ans mais je vois également que sur la convention que c'est +8 par année au delà de 23 ans à partir du coeff 76. Donc je ne comprend plus très bien.
- Ma période de stage rentre elle dans l'évolution de mon coeff ?
- Pour comparer mon salaire au TEGA dois-je fait : salaire brut annuel + prime vacance et le comparer au TEGA de mon coeff ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

-----  
Par Prana67

Bonjour,

J'aimerais comprendre ma convention et notamment l'évolution de mon coefficient.

Dépêchez vous, le 1 er janvier 2024 on aura une toute nouvelle CC ou tout ou presque va changer.

Concernant le coef je vous suggère de vous rapprocher d'un syndicat de cadres, je crois que c'est le plus simple pour avoir une info fiable.

Pour le TEGA il faut effectivement inclure votre prime de vacances